En direct du Conseil

www.lemere.fr

Lémeré

n° 227 - octobre 2026

Conseil Municipal

Séance ordinaire du 08 octobre 2026

Le quorum ayant été atteint, la séance a débuté à 19h

Plateau ralentisseur sur la RD 114 - Sortie du bourg - Choix du prestataire



À la suite de l'étude technique et tarifaire réalisée par le STA de L'Île-Bouchard en février 2026, il est prévu d'aménager un plateau ralentisseur à la sortie du bourg, en direction de La Tour-Saint-Gelin, afin de renforcer la sécurité des riverains et de limiter les risques liés à la vitesse excessive de certains usagers de la route.

Les travaux sont programmés pour le mois de novembre 2026.

Après examen et comparaison de plusieurs devis, les élus retiennent la proposition de l'entreprise COLAS, située à Châtellerault, pour un montant de 20 939,97 € HT, soit 25 127,96 € TTC.

La commune vient par ailleurs d'obtenir une subvention du Département d'Indre-et-Loire d'un montant de 14 780 €, représentant près de 70 % du montant des travaux.



Spectacle de Noël - Choix du prestataire

Après avoir pris contact avec plusieurs compagnies, les élu.es retiennent la proposition de la "Compagnie des Sans Lacets", basée à Villedômer, pour assurer le spectacle de Noël prévu le 13 décembre 2026 à 15h.

Le spectacle, intitulé *Deinos Sauros*, a été validé pour un montant de 726 € net de taxes.

Remplacement de la porte principale de la salle des fêtes - Choix du prestataire

La porte principale de la salle des fêtes ayant été endommagée, son remplacement s'avère nécessaire.

Trois prestataires ont été sollicités afin d'obtenir des devis. Après examen des propositions, les élu.es retiennent celle de l'entreprise EURL GARAND Ludovic, située à Lémeré, pour un montant de 3 292 € HT, soit 3 950,40 € TTC.

Restauration des plaques de cocher

La commune de Lémeré dispose de deux plaques de cocher, situées respectivement au Coudray et dans le bourg.

L'association Henri Bouilliant, représentée par M. Nicolas Jamois, propose d'assurer leur restauration pour un coût de 25 € par plaque, correspondant à l'achat des fournitures nécessaires. À ce montant s'ajouteront uniquement les frais d'expédition liés à l'acheminement des plaques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la proposition de restauration des deux plaques de cocher, selon les conditions financières exposées ci-dessus.

Attribution d'une subvention à l'ADMR

À la suite de la demande de subvention présentée par l'association ADMR, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de lui attribuer la somme de 100 €.

Termites : vigilance et prévention renforcées à Lémeré

À la suite d'une suspicion d'infestation par les termites dans un secteur situé au nord de la commune, une nouvelle campagne de diagnostics a été engagée auprès des propriétaires concernés.

Par ailleurs, un foyer supplémentaire vient d'être identifié dans le secteur de Saumuret. Un périmètre doit être défini afin de permettre l'intégration de cette zone dans l'arrêté préfectoral relatif aux termites.

Dans l'attente de la mise en place de ce périmètre, il est recommandé aux propriétaires du secteur de renforcer leur vigilance et de mettre en œuvre une surveillance préventive de leur propriété.
Pour cela, il est possible d'installer dans le sol, autour de son habitation, de petits piquets de bois tendre (sapin ou bois de palette non traité, par exemple), espacés d'environ 50 cm. Ces piquets sont à vérifier tous les trois mois afin de repérer d'éventuelles traces d'attaque.
En cas de dégradation suspecte du bois, il est conseillé de faire appel à un professionnel afin de réaliser un diagnostic et de confirmer ou non la présence de termites.

La vigilance de chacun est essentielle pour détecter rapidement de nouveaux foyers et limiter la propagation de ces insectes sur notre commune.



Recensement de la population 2027

La commune de Lémeré procédera au recensement de sa population en 2027.
Cette opération nationale, obligatoire pour tous les habitants concernés, permet d'établir la population officielle de la commune. Les données recueillies servent notamment de base au calcul des dotations financières versées par l'État aux collectivités, dont le montant dépend en partie du nombre d'habitants.
Le recensement constitue ainsi un enjeu important pour les finances communales et la planification des services publics.
La municipalité remercie par avance les habitants de Lémeré pour leur participation à cette démarche citoyenne.

Commission « Art de Vivre – Qualité de Vie »

Ensemble, faisons vivre notre commune !



Le 30 septembre dernier, la commission « Art de Vivre – Qualité de Vie » a réuni une vingtaine de participants souhaitant contribuer à la dynamique de notre commune et proposer de nouvelles initiatives favorisant les rencontres et les échanges entre habitants.
Plusieurs pistes de réflexion ont été évoquées, parmi lesquelles :

- les besoins ponctuels en matière de transport et de déplacements ;
- le partage des savoir-faire et des compétences de chacun ;
- le développement d'animations intergénérationnelles ;
- l'organisation de jeux et d'activités conviviales ;
- …

Les échanges ont notamment mis en évidence une volonté commune de renforcer les liens entre les habitants et de créer davantage d'occasions de se rencontrer et de partager des moments de convivialité.

Votre avis compte ! Afin de mieux connaître vos attentes, vos envies et vos propositions, un questionnaire sera prochainement distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la commune. Nous vous remercions de bien vouloir le compléter et le retourner avant la fin du mois de novembre.

Chaque réponse compte ! Que vous ayez des idées à proposer, des compétences à partager, du temps à consacrer à une activité ou simplement l'envie de participer à la vie locale, votre contribution est précieuse. Vos réponses permettront d'identifier les besoins et les souhaits du plus grand nombre, afin d'envisager des actions concrètes, adaptées aux attentes des habitants et aux possibilités de la commune.
Faire évoluer la qualité de vie à Lémeré est une démarche collective : c'est en recueillant vos avis et en mobilisant les bonnes volontés que nous pourrons faire émerger de nouveaux projets.

Pour mieux communiquer et échanger. Dans cette même volonté de renforcer les échanges, la page Facebook de la commune sera réactivée. La création d'un groupe WhatsApp est également envisagée afin de faciliter les échanges entre habitants et de favoriser le partage d'informations et d'initiatives.

Nous comptons sur votre participation pour faire de Lémeré une commune toujours plus dynamique, conviviale et solidaire !

Informations du SMICTOM

Après dix mois de travaux, la déchèterie de Noyant-de-Touraine rouvrira ses portes en janvier. Le chantier a respecté le calendrier prévu.
Du 1er au 30 novembre, le SMICTOM du Chinonais, la Communauté Touraine-Est Vallées et Tours Métropole Val de Loire organisent la Grande Collecte Solidaire des Jouets, avec ecosystem et Ecomaison. Jeux de société, peluches, poupées, jouets électriques, jeux d'extérieur : tout ce qui dort dans vos placards peut être déposé. Sur notre secteur, rendez-vous au CLAAC, 54 rue Descartes à Chinon.
Dès novembre, le SMICTOM du Chinonais envoie une newsletter par mail pour vous tenir informé de ses actions. Pour la recevoir, rendez-vous sur le formulaire de contact de notre site et cochez la case d'inscription en bas de page « Haut du formulaire
Je souhaite m'inscrire à la newsletter du Smictom pour rester informé de leur actualité ».
Bas du formulaire : https://www.smictom.com/contact/contactez-nous

PanneauPocket+ : nos infos directement dans votre poche
Fermeture exceptionnelle d'une déchèterie, changement de jour de collecte, travaux, signalement d'un problème de collecte : quand il se passe quelque chose, vous voulez le savoir vite. Le plus pratique, c'est l'application PanneauPocket+
Téléchargez l'application, ajoutez le SMICTOM du Chinonais à vos favoris, et vous êtes prévenu quand quelque chose change. Pas de compte à créer, pas de pub, et c'est gratuit.

Mensualisation des factures d'eau potable



Dans une démarche constante d'amélioration du service rendu aux usagers et afin de répondre à une demande fréquemment exprimée par les habitants de son territoire, la Communauté de Communes Touraine Val de Vienne met en place un dispositif de mensualisation des factures d'eau potable et/ou d'assainissement.
Cette possibilité est ouverte à l'ensemble des abonnés dont la facturation de l'eau et/ou de l'assainissement est assurée en régie par la CCTVV.
Afin de simplifier les démarches des usagers, un parcours en ligne sécurisé a été déployé. Grâce à une procédure entièrement dématérialisée intégrant la signature électronique, chaque abonné pourra :

- consulter le règlement financier précisant les modalités de prélèvement ;
- compléter et signer son contrat de prélèvement ;
- renseigner et valider son mandat SEPA.

La mensualisation s'effectuera sur huit échéances, réparties de février à septembre et calculées sur la base de 75 % de la consommation de l'année précédente (N-1). Une facture de régularisation sera ensuite émise au mois de novembre.

Pour les usagers ne souhaitant pas effectuer leurs démarches en ligne, le règlement financier ainsi que le contrat de prélèvement peuvent leur être adressés par mail sur demande à la mairie. Un retrait papier en mairie est également possible.

Ces documents pourront être complétés, signés puis retournés à la CCTVV. Toutefois, pour un traitement plus rapide et plus sécurisé des demandes, le recours au parcours dématérialisé reste à privilégier.

Adresse du lien pour accéder au parcours de souscription en ligne : https://www.cc-tvv.fr/eau/



Rappel - Collecte d'amiante

Ce créneau est réservé aux habitants de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne.

Les places étant limitées et partant rapidement, il est conseillé de réserver votre créneau le plus rapidement possible.
Les modalités seront transmises lors de l'inscription.

Ce service est gratuit et réservé aux particuliers dans la limite de 100 kg/foyer

Idées de sorties







Les RV 2026

Voici le calendrier des manifestations connues à ce jour
(sous réserve de modifications)

Octobre

Je 29 → Sa 31.....Halloween *
Sa 17/10.....Banquet des Seniors (Commune)

Novembre

Me 11 (11h00).....Célébration de l'Armistice - Cimetière (Commune)
Ma 24/11 (19h).....Réunion publique -Salle des Fêtes

Décembre

Je 10 (18h).....A Livre Ouvert (Bibliothèque)
Di 13 (15h).....Arbre de Noël (Commune)

**Convention culturelle de la CC-TVV : https://www.cc-tvv.fr/programmation-tout-public/*

**Ces manifestations sont organisées par et au Château du Rivau : www.chateaudurivau.com/fr/agenda.php*









Mairie de Lémeré - 1 rte de Sazilly
Tél : 02.47.95.70.36
Tél permanences Elus : 07.800.965.63
@-mail : commune-lemere@orange.fr
Site : commune-lemere.fr
Tableau d'affichage :
https://datahall.mydigilor.fr/app/#/home/513

Horaires d'ouverture au public du secrétariat
Du lundi au vendredi de 09h à 12h et sur RV de 14h à 17h
RV possible en dehors de ces plages horaires
Urgence : laisser un message sur la boite vocale ou par mail

Bibliothèque communale
Tél : 02.47.95.72.54
@-mail : biblio-lemere@orange.fr
Horaires d'ouverture

Lundi		17h00-19h00
Mercredi		16h30-18h30
Samedi	10h00-12h00	

Métamorphoses au Rivau

La nouvelle exposition d'art contemporain en Val de Loire

L'exposition invite les visiteurs à une traversée de l'histoire de l'art du passé grâce au regard créatif et espiègle des artistes de notre temps ! À partir de détournements et recyclages d'œuvres clés de l'histoire de l'art de la Renaissance, les secrets des grands peintres du XVIe siècle et des merveilles des cabinets de curiosités se découvrent sous un angle inédit, entre humour et émerveillement.



Arnulf Rainer, *Rembrandt*, 1980-81
Collection Château du Rivau

Exposition permanente jusqu'au 1er novembre 2026